



**CONTRAT D'INSCRIPTION CAVALIER
2023-2024
CENTRE EQUESTRE DE VILLERS-COTTERÊTS**

DESIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

DENOMINATION SOCIALE : CENTRE EQUESTRE DE VILLERS-COTTERÊTS
COTTERÊTS

ADRESSE : 40 ROUTE DE COMPIEGNE 02600 VILLERS-

TELEPHONE: 03.23.96.42.18

MAIL: CEVC3@BBOX.FR

CAVALIER-CAVALIERE:

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

N° DE LICENCE : (POUR LES RENOUELEMENTS)

NIVEAU D'EQUITATION :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE : NOM :

TELEPHONE :

J'ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU PRESENT CONTRAT.

JE RECONNAIS AVOIR ETE INFORME(E), CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.321-4 DU CODE DU SPORT, DE L'INTERET QUE PRESENTE LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT COUVRANT LES DOMMAGES CORPORELS AUXQUELS MON ENFANT OU MOI-MEME PEUT ETRE EXPOSE DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE L'EQUITATION.

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET SIGNE LES CONDITIONS D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS OFFERTES PAR LA LICENCE FFE, AINSI QUE LES MODALITES PERMETTANT DE SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES DETAILLEES DANS LE PRESENT CONTRAT, SUR LA PAGE CAVALIER DEPUIS LE SITE WWW.FFE.COM ET EN FLASHANT CE QR CODE =>



JE RECONNAIS AVOIR PARFAITEMENT CONSCIENCE DE LA DIFFERENCE D'INDEMNISATION ENTRE LES GARANTIES D'ASSURANCE DE BASE OFFERTES PAR LA LICENCE FFE ET LES GARANTIES COMPLEMENTAIRES PAYANTES PROPOSEES. JE FAIS AINSI LE CHOIX SUIVANT :

*JE SOUSCRIS LES GARANTIES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT OFFERTES PAR LA LICENCE FFE

*JE SOUSCRIS UNE GARANTIE COMPLEMENTAIRE PAYANTE AUPRES DU CABINET GENERALI, DIRECTEMENT SUR LA PAGE CAVALIER FFE DEPUIS LE SITE WWW.FFE.COM OU SUR LE SITE [HTTPS://WWW.EQUIGENERALI.FR/](https://www.equigenerali.fr/)

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE QUE LE CENTRE EQUESTRE SE DECHARGE DE TOUTES RESPONSABILITES A L'EGARD DE MON ENFANT EN DEHORS DE SES HEURES DE COURS.

J'ATTESTE AVOIR RECUEILLI UN AVIS MEDICAL FAVORABLE, NE PRESENTER AUCUNE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'EQUITATION ET D'EN FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 MOIS.

J'ACCEPTÉ QUE MON ENFANT OU MOI SOIT RECENSE DANS LE FICHIER INFORMATIQUE DU CLUB ET BENEFICIE DIRECTEMENT D'UN DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION CONFORMEMENT A LA LOI DU 6 JANVIER 1978 MODIFIEE.

J'ACCEPTÉ L'UTILISATION DE MON IMAGE OU CELLE DE MON ENFANT PAR LE CLUB DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE D'ACTIVITES EQUESTRES.

J'ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET SIGNE LE REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE EQUESTRE, ANNEXE AU PRESENT CONTRAT.

DATE ET SIGNATURE (PRECEDE DE LA MENTION LU ET APPROUVE) :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

1-INSCRIPTION :

L'inscription est valable pour la saison 2023-2024. Tous les cavaliers doivent obligatoirement, en début d'année, payer à l'inscription, l'adhésion à l'association et leur licence FFE au comptant.

2-TARIFS :

Les prix et les prestations proposées par le club sont affichés à l'accueil et s'entendent toutes taxes comprises. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voies d'affichage, sur le site internet du club ou transmises au cavalier par mail ou courrier. Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée. Pour les journées de stages, le tarif ne comprend pas les repas (pique-nique, eau, collation), ils sont à la charge du cavalier. L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une fois mais différentes possibilités d'encaissement peuvent être proposées.

3-LICENCE FFE ET ASSURANCE :

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (galops...) et de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des avantages licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales. Tout licencié ayant renseigné son adresse mail peut recevoir le mail cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats, notamment sur les grands concours et de disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa page cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages causés au tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. (cf. licence FFE)

4-REGLEMENT INTERIEUR

Le cavalier et ses accompagnants s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du centre équestre et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même l'exclusion.

5-PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE

Le centre équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les adhérents qui ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes du centre et notamment l'organisation des leçons d'équitations, la vie quotidienne du centre équestre, l'inscriptions aux stages et compétitions sportives...

Seules les membres du bureau et les salariés du centre équestre ont accès dans le cadre de leur mission à ces données.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail du centre :

cevc3@bbox.fr

Toute personne participant aux activités équestres ou présente dans le centre équestre est susceptible de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives. Toute personne ne s'opposant pas à la captation de son image cède irrévocablement au centre équestre l'exploitation de son image à des fins d'informations et de promotion des activités sur tout support.

6-MODALITES DE REMBOURSEMENT

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une leçon, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement. Toute activité non décommandée (par appel, sms au moniteur) au moins 24h à l'avance reste due. Lorsque l'annulation d'une leçon à lieu pour des raisons indépendantes de notre volonté (conditions impraticables, gel, météo...) l'heure de cours ne sera pas décomptée même sans annulation de la part du cavalier.

Les cartes de leçons sont limitées dans le temps, il est du ressort du membre de s'assurer de la validité de la carte et d'utiliser les leçons avant la date d'échéance. Les forfaits ou les cartes de leçons ne donnent lieu à aucun remboursement, aucun prolongement ne sera possible, sauf cas justifié par un certificat médical. Sous réserve de place disponible et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses leçons pourra demander à reporter celles-ci à une date ultérieure vue avec l'enseignant. (À reporter dans le mois en cours et dans la limite de 3 reports sur l'année maximum). Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.



